

# LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

**Nacel** : La CCLST et le Conseil Départemental ont versé une subvention exceptionnelle pour soutenir l'association qui connaît des difficultés financières. La commune a augmenté sa cotisation par habitant en soutien à l'association qui propose pour rappel deux spectacle dans l'année.

**La « Marche Rose »** aura lieu le lundi 20 octobre 2025 : départ de CHAMBOURG à 09h30 / déjeuner à CHEDIGNY / arrivée à AZAY-SUR-INDRE pour 16h30.

**Un Concert** a eu lieu le 27 avril dans l'église (ensemble de guitares « classicores » de l'école de musique de LOCHES / chorale « la clé des chants » de TAUXIGNY). Cette manifestation a été organisée par l'association des amis de SAINT-MARTIN dans le cadre du soutien apporté aux travaux de rénovation de notre église via la Fondation du Patrimoine.

**Nuit des églises** : l'association des amis de SAINT-MARTIN et la paroisse de LOCHES ont participé le 28 juin dernier à une manifestation nationale dénommée « la nuit des églises ». Deux visites avec collation ont été organisées en présence de Madame Perla VINCENT (historienne de l'art et doctorante).

## COMMISSION BATIMENT- VOIRIE

**Aire de jeux** : a été ouverte au public à la Toussaint après aménagements.

**La Champeigne** : suite à la demande d'un riverain, la signalisation a été implantée afin de sécuriser la circulation sur le lieu-dit.

**Logements au-dessus de l'école** : des travaux ont été réalisés dans le T3.

**Poubelles publiques** : un recensement des poubelles publiques a été réalisé afin de déterminer leur nombre exact et leur emplacement. Cette démarche s'inscrit dans la future mise en place de poubelles de tri (2 bacs) qui peuvent être subventionnées via l'appel à projet CITEO.

**Cimetière** : les travaux sont achevés.

**Voirie** : Rue Chopin : les travaux sont finalisés.

**SNCF** : les travaux de réhabilitation du dernier tronçon de la ligne TOURS – LOCHES débiteront en septembre 2025 et ce jusqu'en mars 2026 inclus, entre REIGNAC-SUR-INDRE et LOCHES.

**Voirie** : le piquetage des travaux prévus via le groupement de commandes annuel de la C.C.L.S.T. a eu lieu. Les lieux-dits concernés sont : Marray, Le Petit Luain et l'Isle Auger.

**Complexe sportif** : les travaux ont débuté (grillage et portillons posés). La main courante a été installée.

**Adhésion au groupement de commandes** « maintenance annuelle approfondie des Défibriateurs -Automatisme Externes (D.A.E.) et fourniture et pose de nouveaux appareils » porté par la C.C.L.S.T. - période 2025 /2029 : 41 adhérents dont notre commune.

**Ligne touristique « CHENONCEAU / LOCHES »** : des navettes seront assurées du 10 juin au 31 août 2025 via le Réseau REMI, les mardis, jeudis et samedis au niveau du stade. Soit 4 allers/retours tous les 2 jours. Des flyers sont à disposition en mairie.

Village d'Avenir : suite à un appel dans le cadre du programme national de soutien de l'Etat aux communes de moins de 3 500 habitants, la commune avait déposé un dossier qui a été retenu.

**S.I.E.I.L. 37 / programmation de travaux (éclairage public)** : ces travaux seront réalisés au carrefour giratoire de la rue Georges Courteline / RD 943 et RD 94 afin de le sécuriser.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT / HABITAT / QUALITÉ DE VIE / URBANISME

**Composteur partagé** : celui-ci est installé

### Végétalisation de la cour de l'école / recrutement pour la maîtrise d'œuvre

Le cabinet « TALPA et SIGMA3 ARCHITECTE » sont choisis en collaboration avec l'ADAC, en tant que titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour de l'école « Jean MOULIN » pour un montant global de 26 160.00 € H.T

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage étant de : 326 000 € HT

**Église** : Les travaux suivent leur cours et progressent selon le planning établi. Pour rappel, la rue Marcel Viraud est ouverte **unique-ment** à la circulation dans le sens Azay/Chambourg.

**Intempéries/inondations** : suite aux aléas climatiques, une entrevue avec le Conseil Départemental a eu lieu. Un planning d'entretien des fossés va être mis en place.

Toutefois, il est indiqué que l'entretien des chemins entre particuliers relève de la responsabilité de ces derniers. Ces soucis seront notamment à prendre en compte dans la révision générale du P.L.U.

**P.L.U.** : les travaux progressent selon le planning établi préalable-ment. A ce jour, deux gros dossiers sont à l'étude : le zonage et le règlement. Ces derniers doivent faire l'objet de plusieurs réunions pendant la période estivale car ces derniers seront largement évoqués dès début septembre. La réunion publique a eu lieu le lundi 30 juin dernier (salle de La Tuilerie) avec présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). En outre, l'A.D.A.C. poursuit ses études sur les trames « bleue » et « verte » qui restent à travailler ; ainsi que sur les fossés et les zones humides afin de favoriser une bonne gestion et un bon écoulement des eaux pluviales.

**Acquisition d'un broyeur-gyrobroyeur** : réalisée en avril 2025 pour un montant de 10 200.00 € TTC (une demande de subvention a été déposée au titre du CRST).

**Ordures ménagères** : Le camion n'ayant plus le droit de faire marche arrière au Petit Luain où un point de regroupement est à l'étude.

**RD 943** : Selon le projet soumis en enquête, notre commune serait la plus impactée par ce nouvel aménagement. Les conclusions de cette enquête devront être intégrées à notre révision générale du P.L.U. : avis favorable avec quelques observations. Il appartient désormais au Conseil Départemental de lever ces dernières pour réaliser les travaux.

**Val Touraine Habitat** : Un budget de réhabilitation de la résidence « SAINT-MARTIN » est prévu sur l'exercice 2025.

**Circulations douces** : Les travaux ont été réceptionnés janvier 2025 avec des réserves quant à des travaux à finaliser, notamment pour l'engazonnement.

**C.R.S.T.** : les projets de végétalisation de la cour de l'école ainsi que le dossier de réalisation d'une étude énergétique relative à la rénovation de bâtiments communaux et de faisabilité d'un approvisionnement mutualisé via un réseau de chaleur ont été inscrits au Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2026/2028. Décision à venir.

**Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables, au S.I.E.I.L.** : La commune y est favorable.

**ECOPÔLE de la Baillaudière** : Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

**Une subvention exceptionnelle suite au séisme survenu en BIRMANIE** a été allouée par la commune.

**Rapport de consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (E.N.A.F).**

La **loi du 22 août 2021** portant lutte contre le dérèglement climatique fixe l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050.

Suite à la présentation de ce dernier, la commune adopte les consommations d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers telles que présentées par les services de la CCLST.